



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-55

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, , Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Capitaine Jean-Louis Chaze, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Capitaine Jérôme Ployon,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Sandrine Genest, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, René Sabatier, Matthieu Salel

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Caporal-chef Damien Jouve, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Manuel Garrido à M. Pierre Maisonnat
M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes relatif au contrôle des comptes et de la gestion du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour les exercices 2018 et suivants

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu l'article L.243-6 du Code des juridictions financières

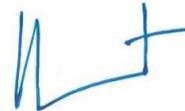
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS07) pour les exercices 2018 et suivants,

Considérant la transmission du rapport d'observations définitives au SDIS 07 intégrant les réponses du président du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche en date du 24 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **ACTE** de la communication et du débat portant sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour les exercices 2018 et suivants

Le président
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Pierre Maisonnat